



COMMUNIQUE DE PRESSE

anev
LES ÉLUS DE LA
VIGNE ET DU VIN

BANYULS-SUR-MER, le 16 mai 2025



La Communauté de communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'illiberis (CC ACVI) reçoit ce jour le Prix Coup de Cœur du Jury du Prix National de la Préservation du Patrimoine Viticole (PPPV) 2024



L'Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin (ANEV) a eu l'honneur de remettre, ce vendredi 16 mai à Banyuls-sur-Mer, le Prix Coup de Cœur du Jury à la Communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris (CC ACVI), pour la réhabilitation remarquable du Mas Reig, un site emblématique du territoire.

Cette distinction a été remise à **Antoine Parra**, président de la CC ACVI, **Jean-Michel Solé**, maire de Banyuls-sur-Mer, et **Nathalie Regond-Planas**, vice-présidente en charge du développement économique, par **Jean-François Portarrieu**, député de la Haute-Garonne et co-président de l'ANEV, et **Gérard Forcada**, maire de Lézignan-Corbières et vice-président, devant une soixantaine d'élus et d'acteurs du territoire.

Le jury a salué un projet exemplaire qui conjugue préservation du patrimoine viticole, développement économique local et développement du tourisme.

Le Mas Reig : un projet structurant au service du patrimoine, de l'économie et de la formation

Construit en 1206 et dominant les vignobles en terrasses de Banyuls-sur-Mer, le Mas Reig a fait l'objet d'une restauration ambitieuse visant à créer un véritable pôle d'attractivité autour de la vigne et du vin.

Le projet intègre un centre de formation pour les métiers de la viticulture et de l'œnotourisme (Campus Banyuls), un pôle œnotouristique, des espaces professionnels et l'installation du syndicat des Vins de la Côte Vermeille au dernier étage du bâtiment.

Une édition 2024 marquée par une triple distinction

Pour la première fois depuis sa création, le PPPV a attribué deux Prix Coup de Cœur du Jury, en plus du Prix remis à la **Ville de Dijon** pour la rénovation de l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno, devenu le siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV).

Le second Prix Coup de Cœur a été décerné à la **commune de Marsannay-la-Côte** pour son projet de Vigne École : une vigne pédagogique de 2 000 m² pour apprendre aux enfants le cycle de la vigne et les pratiques durables, aux côtés des vigneronns locaux.

L'ANEV se félicite de cette édition 2024 du PPPV, qui illustre la richesse et la diversité des initiatives locales en faveur du patrimoine viticole français.

Une édition 2025 marquée par l'évolution du PPPV : Face à la diversité croissante des candidatures, le PPPV évoluera en 2025 avec trois catégories distinctes, permettant de mieux représenter les différentes collectivités engagées dans la préservation du patrimoine viticole.

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 juillet 2025, plus d'information sur www.elusduvin.org

« **Le Mas Reig incarne parfaitement l'esprit du PPPV : un lieu chargé d'histoire, remis au service du territoire, de son économie viticole et de ses habitants. »**

Jean-François Portarrieu, Député de la Haute-Garonne et co-président de l'ANEV

« **Ce prix est une belle reconnaissance de la qualité du projet porté par la CCACVI. Dans un contexte économique difficile, le Mas Reig-Côte Vermeille est un acte fort de soutien, d'ambition et de confiance en nos vins et en celles et ceux qui le font ».**

Antoine Parra, Président de la CC ACVI

CONTACT PRESSE : 07 62 65 69 47
CONTACT@ELUSDUVIN.ORG



“ A PROPOS DE L'ANEV

Au service des élus depuis

Depuis plus de 25 ans, déjà, l'ANEV fédère les territoires viticoles au travers d'un réseau national composé de plusieurs centaines d'élus.

Au-delà des frontières politiques et géographiques, elle se mobilise avec succès pour promouvoir et défendre les territoires viticoles.

Parce que les élus sont les avocats et les messagers des professionnels de la vigne et du vin, l'ANEV se positionne comme un espace privilégié pour laisser s'exprimer et représenter les enjeux des territoires viticoles auprès des pouvoirs publics.

1999

Les missions de l'ANEV

Exprimer et représenter les enjeux des territoires viticoles auprès des pouvoirs publics

Promouvoir le dynamisme de la viticulture, de ses terroirs et de ses territoires

Favoriser la concertation, l'échange et le dialogue entre les élus de la vigne et du vin

Informier les collectivités des politiques publiques mises en œuvre par l'Etat et l'Union Européenne

